

SCOLARITE

• Fréquentation et obligation scolaire :

L'inscription à l'école est possible dès les deux ans de l'enfant.

L'instruction est obligatoire à partir des 3 ans de l'enfant selon le décret L131.1 du 2 août 2019.

• Absences et retards :

L'école maternelle est une école à part entière. Nous vous demandons donc de respecter les horaires et de conduire votre enfant à l'heure à l'école.

La régularité de votre enfant à l'école est importante pour préparer l'enfant à devenir élève.

Toute absence doit être signalée et justifiée.

• Condition d'accueil en cas de maladie :

- Aucun médicament ne sera administré à l'enfant par le personnel de l'école (sauf PAI : Plan d'Accueil Individualisé validé par le **médecin scolaire**). Les parents sont autorisés à venir donner les médicaments à leur enfant si nécessaire à midi.
- Les enfants fiévreux ou atteints d'affection contagieuse doivent impérativement être gardés à la maison.
- En cas de maladie, il est préférable de garder l'enfant à la maison pour son bien-être et éviter les contagions.
- Toute maladie contagieuse doit être signalée.
- Traiter et vérifier régulièrement les cheveux de vos enfants à cause des parasites.

• Urgences médicales et chirurgicales :

En cas d'urgence, l'école contactera si besoin les services d'urgences ainsi que les parents.

• Vie quotidienne :

- Pour éviter les pertes, marquer les vêtements au nom de l'enfant. Tous vêtements anonymes non réclamés seront remis à la disposition du vestiaire collectif.
- Prévoir des vêtements permettant un déshabillage facile lors des passages aux toilettes et permettre une meilleure autonomie de votre enfant.
- Les jeux, jouets, cartes, gadgets ramenés de la maison ne sont pas autorisés à l'école. L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradations des objets personnels (bijoux par ex.).
- Anniversaires : Nous conseillons un gâteau (un seul gâteau suffit pour la classe). Nous ne distribuerons pas les bonbons. Pour éviter toute jalousie entre les enfants, nous vous demandons de gérer les invitations en dehors de l'école.

VIE DANS L'ETABLISSEMENT

• Horaires et accès :

Pour sécuriser notre école, le portail est verrouillé.

L'ouverture du portail est automatisée et soumise à des heures d'ouverture et de fermeture.

Heures d'ouverture :

- 7h30 - 9h15 / 11h55 - 12h30
- 13h15 - 13h35 / 16h25 - 18h45

En dehors de ces horaires, le portail sera verrouillé.

L'école n'est pas responsable d'accident survenant en dehors de ces heures officielles lors de fêtes, kermesses, réunions, matinées travaux. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Il est interdit aux enfants d'utiliser le matériel scolaire au cours des manifestations extra-scolaires.

Temps de classe : 8h45 → 11h55 / 13h30 → 16h30

A 11h55, les enfants qui déjeunent à la maison, vous attendront sur la cour. A 12h05, ils seront conduits à la cantine. Vous sonnerez au portail et viendrez jusqu'à la porte de l'accueil chercher votre enfant. Le retour à l'école l'après-midi ne peut se faire qu'à partir de 13h15.

- **Garderie:**

- Le matin de 7h30 à 8h30, accueil dans la salle de garderie. De 8h30 à 8h45, les élèves de petite section resteront en garderie et les enfants de moyenne et grande sections iront sur la cour ou sous le préau. Pas d'inscription pour la garderie du matin.
- Le soir : 16h30 à 18h45 : Inscriptions en garderie sur le coupon que vous aurez sur le cahier de liaison chaque mardi pour être rendu le jeudi.
Horaires facturés : de 7h30 à 8h30 et de 17h à 18h45

- x **Cantine :**

Inscription : Si votre enfant ne déjeune pas de façon systématique à la cantine, vous l'inscrirez sur le coupon glissé dans le cahier de liaison chaque mardi pour être rendu le jeudi **IMPERATIVEMENT**. Toute annulation de dernière minute non justifiée (maladie) sera facturée.

- x En cas de comportement déplacé et répété de votre enfant sur le temps de restauration, il pourra être exclu temporairement ou définitivement de la cantine.
Pour les enfants mangeant à la maison, le retour à l'école l'après-midi ne peut se faire qu'à partir de 13h15.

- **Sieste et temps de repos :**

Tous les enfants de PS font la sieste en salle de sieste. Les enfants de MS bénéficient aussi d'un temps de repos ou de sieste. Les enfants de GS ont un temps de repos.

Pour tous les élèves (PS-MS-GS), apporter un sac de couchage, glissé dans un grand sac cabas (merci **de marquer les 2 sacs au nom de l'enfant ainsi que tous leurs vêtements** (pantalon, pull, chaussures...) afin d'éviter les confusions.

- **Sortie de l'école**

- Soyez vigilants sur les parkings, sur la cour.
- Nous vous remercions d'attendre l'ouverture des portes pour récupérer votre enfant.
- Ne laissez jamais votre enfant franchir ou manipuler le portail seul.
- Toute personne ne figurant pas sur la fiche de renseignements et venant chercher votre enfant devra être signalée par écrit à l'enseignante. Les enfants quittant l'école sont confiés à **l'adulte ou au collégien** qui vient le chercher.

Stationnement : **Par respect de la sécurité**, veuillez ne pas stationner sur les emplacements réservés aux pompiers ou sur la place réservée aux personnes en situation de handicap. Soyez prudents et faites attention aux piétons et particulièrement aux enfants qu'on ne voit pas lorsqu'on manœuvre en voiture. Merci de prévenir toutes les personnes qui accompagnent votre enfant à l'école (assistante maternelle, grands-parents, famille...) de toutes ces modalités de sécurité.

- **Sorties scolaires** : Pour assurer le complément d'encadrement, l'école sollicite la participation d'accompagnateurs volontaires. Toute sortie pour laquelle le taux minimum d'accompagnateurs volontaires ne sera pas atteint, sera annulée.

L'autorisation écrite des parents est obligatoire pour les sorties facultatives.

RELATION AVEC LES FAMILLES - Respect des personnes

L'information sur le suivi de la scolarité et la vie de l'école est transmise :

- Lors de la réunion de rentrée et de l'entretien tripartite proposé une fois par an à chaque enfant,
- Dans le cahier de liaison (informations à signer) ou par mail
- Sur la page Facebook comme sur le site internet de l'école :

<http://ecolesaintemarielandivisiau.fr/>, onglet infos-familles.

Vous pouvez vous abonner au site pour recevoir les notifications dès que paraît un nouvel article.

Dans toutes les relations avec les membres de la communauté éducative, chacun fera preuve de réserve et de respect des personnes et des fonctions.

L'envoi de mails à des heures tardives et hors jours de classe est à éviter sauf urgence.

REGLES DE VIE A L'ECOLE

L'école est un lieu de socialisation, tous les enfants y découvrent des règles de vie. L'école et chaque classe instaurent un règlement que les enfants apprennent à respecter afin de bien vivre et grandir ensemble. L'équipe éducative est le seul interlocuteur pour gérer tout conflit entre élèves au sein de l'école.

GESTION / COMPTABILITÉ / DIRECTION

La contribution scolaire, spécifique à l'enseignement privé, doit permettre de couvrir une partie des charges immobilières et du personnel de l'école. Son montant est de 32€/mois sur 10 mois. Pour les familles de trois enfants scolarisés dans un établissement de l'enseignement catholique de Landivisiau, une réduction de 10 % est appliquée pour chaque enfant.

Les prélèvements démarreront en octobre 2023 jusqu'en juillet 2024. Ils sont reconduits d'une année sur l'autre.

Vous pouvez utiliser vos chèques CESU pour régler uniquement la garderie.

Karen PITON, secrétaire-comptable, est présente à l'école tous les mardis après-midi de 14h30 à 18h.

INFOS DIVERSES

✕ **Les Activités Pédagogiques Complémentaires** : Les formulaires de proposition d'APC paraîtront dans le cahier de liaison pour les enfants de grande section au cours du mois de septembre.

✕ **Eveil religieux**

En lien avec le calendrier des fêtes religieuses, nous assurons un éveil religieux dans les classes.

Deux temps forts sont prévus dans l'année :

- en décembre, en lien avec l'Avent, avec la collaboration de la paroisse ;
- au cours du troisième trimestre.

Cette proposition est libre de choix et si vous refusez que votre enfant participe à cet éveil, il suffit de prévenir l'enseignante de la classe.